



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : **18** prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,  
Excusés : **9** Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept  
Pouvoirs : **9** juin deux mil vingt-quatre.

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Maria-Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Antoine BRUNO, a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Jérôme ADAM

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Claudine DE RIVA a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

## **Absents :**

Julien DETREZ

Lucas GILLY

**Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARLOT**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

**DCM N°2024-53 : Finances - Décision modificative n°1-Exercice 2024**

**Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL**

Il est indiqué à l'assemblée que les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2024 nécessitent des ajustements par l'inscription de recettes et de dépenses non prévues.

## FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b><i>Ecritures réelles</i></b>		
74	Dotations et participations		2 184,00
011	Charges à caractères général	2 184,00	
	Total	2 184,00	2 184,00

## INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b><i>Ecritures réelles</i></b>		
024	Produits de cession d'immobilisations		324 100,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	
21	Immobilisations corporelles	190 000,00	
23	Immobilisations en cours	114 100,00	
45411	Travaux exécutés d'office-Mur soutènement	110 000,00	
45421	Travaux exécutés d'office-Mur soutènement		110 000,00
	Total	434 100,00	434 100,00



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

**L'exposé du rapporteur entendu,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.5217-10-6,
- Vu** l'article 106 III de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,
- Vu** l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- Vu** la délibération 2022-57 du 12 septembre 2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57,
- Vu** la délibération n° 2024-29 du 12 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024,

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,**

**ADOpte** la décision modificative n°2024-1 relative à l'exercice comptable 2024 du budget communal, telle que présentée ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Stéphane MARLOT

Le Maire,  
Vincent Goyet





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

## NOTE DE SYNTHÈSE

### Section de fonctionnement

#### Recettes :

-Chapitre 74, +2 184 €,

La notification de dotations et de compensation de l'Etat, nécessite un ajustement des crédits budgétaires.

- Minoration de la DGF, nature 74111, **-6 683 €**,
- Progression de la dotation de solidarité de rurale, nature 741121, **+8 867 €**.

#### Dépenses :

-Chapitre 011, +2 184 €,

Qui se traduit par une recette supplémentaire affectée au compte des transports divers pour les sorties scolaires.

- Nature 6248, +2 184 €.

-Chapitre 65, + 0.00 €,

Il ne s'agit pas d'inscriptions de crédits supplémentaires, mais d'une réaffectation de subventions prévues au bénéfice des écoles.

- Nature 657364, - 5 824 €,
- Nature 65748, +5 824 €.

### Section d'investissement

#### Recettes :

La récente vente d'un bien immobilier permet l'inscription d'une recette.

- Chapitre globalisé 024, + 324 100 €.

#### Dépenses :

Les crédits supplémentaires sont affectés comme suit :

-Chapitre 20, + 20 000 €,

La modernisation des moyens de communication nécessite de mettre également en place de nouveaux logiciels :

- Nature 2051, + 20 000 €



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 Juin 2024

-Chapitre 21, + 190 000 €,

Dans la continuité de cette modernisation, l'acquisition de matériels informatiques de dernière génération est nécessaire :

- Nature 21838, + 30 000 €

La commune a conclu une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral pour la réhabilitation de la Ferme du Ranquet, et dans ce cadre vient de retenir après consultation le maître d'œuvre.

- Nature 2141, +160 000 €

-Chapitre 23, + 114 100€,

Les marchés publics actés relatifs à la maîtrise d'œuvre pour les aménagements futurs du complexe sportif, pour l'aménagement du littoral et du parc intergénérationnel de Varage nécessitent une ouverture de crédits complémentaires.

- Nature 2312, +71 600 €

Un complément de crédits doit permettre de réaliser divers travaux de réaménagement de locaux.

- Nature 2313, +42 500 €

Des dégradations importantes ont été constatées sur le mur de soutènement entre le bâtiment du S.D.I.S. et le lotissement de la Croix d'Aymard.

Le rapport de l'expert diligenté sur les lieux confirme les risques d'effondrement du mur dont l'origine provient de venues d'eau intempestives via une canalisation du réseau pluvial public et de la poussée des terres imprégnées par l'eau.

De nouvelles pluies risqueraient de provoquer l'effondrement du mur sinistré, il est alors apparu nécessaire d'engager une procédure d'urgence, l'ouvrage étant placé en « péril imminent » et d'engager des travaux rapidement.

Les dépenses engagées s'équilibrent en dépenses comme en recettes.

Ainsi toutes les dépenses en cours devront être remboursées à l'euro prêt.

- Nature 454111, + 110 000 €
- Nature 454121, + 110 000 €.